



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE LA REUNION

### SECRETARIAT GENERAL

Direction des Relations  
Avec les Collectivités Territoriales  
et du Cadre de Vie

Bureau de l'Environnement  
et de l'Urbanisme

Mes documents\Farsa\CDIG\Arrêté CDIGmodif.doc

## ARRETE N°220/SG/DRCTCV

Enregistré le 4 février 2005

**Portant modification de la composition du  
Comité Départemental de l'Information Géographique  
(C.D.I.G.)**

Le Préfet  
de la Région et du Département  
de La Réunion  
Officier de la Légion d'Honneur

- VU** le décret n° 85.790 du 26 juillet 1985, modifié par le décret n° 92-706 du 21 juillet 1992 relatif au rôle et à la composition du Conseil National de l'Information Géographique ;
- VU** l'arrêté interministériel du 19 décembre 1994 instituant dans chaque département un Comité Départemental de l'Information Géographique ;
- VU** l'arrêté interministériel du 4 mars 2002 portant modification de l'arrêté du 19 décembre 1994 susmentionné ;
- VU** l'arrêté n° 3935/SG/DRCTCV du 25 novembre 2004 portant modification de la composition du Comité Départemental de l'Information Géographique ;
- VU** les consultations effectuées ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de La Réunion ;

# ARRETE

**Article 1er :** La composition du Comité Départemental de l'Information Géographique (CDIG) fixée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2004 susvisé est modifiée.  
Il est rajouté la représentation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) suivants :

- M. MOREAU Mario, désigné par la CIREST ou son représentant ;
- M. SORRES Guy, désigné par la CCSUD ou son représentant.

**Article 2 :** Le reste de l'arrêté est sans changement.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur des Services Fiscaux, le Directeur Départemental de l'Equipement, le Directeur Régional de l'Environnement et le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général

signé

Franck-Olivier LACHAUD